

NORMANDIE EQUINE VALLEE

N°: 2022-08

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Sur le vote du budget primitif 2022

Réunion du 28 mars 2022

Réunis le 28 mars 2022 à 14h00, à Saint Contest sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON-GUILLAS, Malika CHERRIERE, Patricia GADY-DUQUESNE, Sophie GAUGAIN et Messieurs David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Sophie DE GIBON, Christine EVEN, Audrey GADENNE, Florence MAZIER, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES et Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

Le comité syndical de Hippolia syndicat mixte,

Après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente du syndicat mixte, du projet de budget primitif 2022 et de ses annexes,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les autorisations de programme suivantes :

AP/CP	MONTANT AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
GOUSTRANVILLE	35 000 000€					
Chapitre 21		450 700 €	400 000 €			
Chapitre 23		4 979 206,61€	10 600 000 €	11 000 000 €	7 000 000 €	570 093,39€
BLONDEAU	2 000 000 €					
Chapitre 23		100 000 €	1 000 000 €	900 000 €		
SAINT CONTEST	4 800 000 €					
Chapitre 21						
Chapitre 23		713 871,17 €	2 000 000 €	1 000 000 €	1 086 128,83€	

ADOpte à l'unanimité le budget primitif du syndicat mixte pour l'exercice 2022 tel qu'annexé à la présente délibération et pour un montant de :

- 11 410 179,57€ en section d'investissement,
- 1 221 117,00€ en section de fonctionnement,

AUTORISE à l'unanimité la présidente à solliciter les cotisations statutaires de la Région Normandie et du Département du Calvados selon les montants précisés en annexe de la présente délibération,

AUTORISE à l'unanimité la Présidente à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

La Présidente du syndicat mixte



Malika CHERRIERE